



### ADDENDA # 3

**Date:** 2015-09-29

**Projet:** Remplacement d'une tour d'eau

---

#### 6. ANNEXE E - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES - SECTION 1.6 - ITEM 1.6.1.5

**REPLACER :**

- .5 Procéder aux travaux de régulation requis pour avoir un système fonctionnel. Raccorder les points de contrôle existants de la régulation au système de gestion du bâtiment.

**PAR :**

- .5 Les travaux de régulation seront hors contrat. Ils seront sous la responsabilité et à la charge financière d'AAC.

#### 7. ADDENDA 1 - POINT 11

**REPLACER :**

11. L'entrepreneur récupérera les sondes suivantes dans la tour existante et les réinstallera aux endroits adéquats dans la nouvelle tour.
- a) la sonde de détection de gel dans le bassin.
  - b) la sonde de température du liquide à la sortie de la tour.

**PAR :**

11. L'entrepreneur récupérera la sonde de détection de gel dans le bassin et la réinstallera à l'endroit adéquat dans la nouvelle tour.

#### 8. ADDENDA 1 - POINT 12

**REPLACER :**

12. Le sous-traitant en contrôle sera obligatoirement Siemens et aux frais de l'entrepreneur. Le sous-traitant en contrôle fournira et installera un nouveau module de détection de vibrations dans la structure de la tour d'eau (près du moteur).

**PAR :**

12. Le sous-traitant en contrôle sera Siemens et sera sous la responsabilité et la charge financière d'AAC. La nouvelle tour viendra équipée d'un détecteur de vibrations pouvant être relié à un contrôleur. Le branchement du détecteur de vibrations et de la sonde de détection de gel doit être fait par Siemens aux frais d'AAC.
- 

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.